

La Bouilladisse, le 27 septembre 2021

H B

Préfecture des Bouches du Rhône  
Bureau de l'utilité publique de la  
concertation et de l'environnement (*bureau 421*)  
Place Félix Baret  
13006 Marseille

13720 La Bouilladisse

Objet : ZAP au Pigeonnier (*La Bouilladisse*)

Monsieur,

Je suis propriétaire (*entre autres*) de 2 parcelles, AM159 et AM160, qui ont été inscrites dans le projet de ZAP sur la commune de La Bouilladisse, hameau du Pigeonnier.

Ces 2 parcelles se situent entre des terrains sur lesquels sont construites des maisons. ..

Pourquoi cette différence de traitement ?

De plus, j'ai oui dire (*à confirmer donc*), que 3 habitations allaient voir le jour sur un terrain situé juste en face des miens, seulement un chemin les sépare.

Du fait de ces constatations, je vous demande de bien vouloir reconsidérer la qualification de ces 2 parcelles et les exclure de la ZAP.

Pour information, je vous signale posséder d'autres parcelles jouxtant mon habitation (*AM126*), dont, par ex, la AM141.

Je vous remercie de la suite favorable que vous donnerez à ma demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

H B

*Copie à M. Jean-Claude Pepe, commissaire enquêteur à La Bouilladisse*